



(Haute-Vienne)
Code Postal : 87300

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 08 OCTOBRE 2024

L'an **deux mil vingt quatre**

Le : 08 octobre à **20 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2024

PRESENTS : M. BOULLE Jean-Claude – MME CHAPPET Ginette
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte
M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine

ABSENTS EXCUSES : M. LEPINE Christian – M. HEGARTY Thomas

SECRETAIRE : Mme JAUSSOIN Béatrice

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2024 : adopté à l'unanimité sans observation

- Investissement 2025 : Programme voirie

M. le maire propose de réaliser la 3^{ème} tranche de réfection de la VC n° 5 « Chez Pailler » à « la Graule » (partie centrale de la voie). Coût : 30 000 € TTC. Adopté à l'unanimité

- Communauté de communes du Haut Limousin en Marche :

* rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : adoption du rapport par la communauté de communes du Haut Limousin en Marche. Le maire a voté contre lors de la réunion de la CLECT, le rapport met à la charge de la commune une somme annuelle de 17 500 € pendant 10 ans à compter de 2025 pour financer les investissements à venir pour la rénovation des stations d'épuration.

Le conseil, à l'unanimité rejette le rapport de la CLECT.

* modification des statuts : adoption par la communauté de communes des nouveaux statuts incluant le transfert de la compétence Assainissement de la commune à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2025. Le maire a voté contre en conseil communautaire, le conseil, à l'unanimité vote contre cette modification.

* transfert de l'actif et du passif Assainissement : de la commune à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2025 en anticipation de la date légale du 1^{er} janvier 2026. Adopté à l'unanimité

* Convention « Ateliers Méridiens » : la communauté de communes propose à la commune d'organiser chaque lundi, pendant la pause méridienne de l'école, des ateliers ou animations pour les élèves. Coût à charge de la commune 280 € pour l'année scolaire. Adopté à l'unanimité

- Finances :

* Budget principal - décision modificative n° 2 : ouverture de crédits pour le paiement de 2 factures concernant les travaux d'enfouissement de réseaux à « Chez Pailler ». Adopté à l'unanimité

* Correction compte 1068 Affectation des résultats 2023 : le contrôle de légalité demande de corriger ces affectations avec les montants au centime près soit 0,11 centimes d'euros pour le budget principal et 0,51 centimes d'euros pour le budget Assainissement.

- Régie cantine :

Prix du ticket de cantine passe de 3,15€ à 3,20 € au 1^{er} novembre 2024.

Personnel : adhésion contrat prévoyance – maintien de salaire

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public. La participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent. Adoptée à l'unanimité

Informations du Maire au Conseil Municipal :

- Ecole : rentrée scolaire le 2 septembre 2024 avec un effectif de 36 élèves.
- Repas des aînés : destiné aux 65 ans et plus, le maire propose de consulter les personnes concernées pour savoir si elles préfèrent le repas annuel ou la livraison d'un colis.
- CCHLeM : rapport d'activités 2023, il est consultable au secrétariat de la mairie.
- Grange RN 147 : une partie de l'enduit a été réalisé, travaux de végétalisation à venir pour effectuer les plantations avant la fin de l'année.
- Visite de Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne qui est venu le 7 août dernier visiter la brasserie de Bel Air.
- Visite de Mme Françoise SCINGER-CECCOTI, Sous-Préfète de Bellac a souhaité visiter la commune de St Bonnet, celle-ci, accompagnée de Mme Amandine BORUCOA, secrétaire générale de la Sous-Préfecture, a été accueillie le 6 septembre par le maire et ses adjoints pour une visite du parc éolien, de la chapelle du Pont St Martin et de l'école. Cette visite s'est terminée par un échange en mairie sur les projets de la commune.
- Bezeaud : Courrier de mise en demeure adressé au propriétaire d'un immeuble ; le bâtiment est très dégradé dont la toiture qui est éventrée.
- Maison LAVAUD Rue des Tilleuls : toiture percée qui provoque des infiltrations dans l'immeuble de l'épicerie propriété de la commune, le maire qui a déjà pris contact avec les propriétaires précédemment, va les mettre en demeure d'effectuer les travaux.
- Le Maire propose de réfléchir à l'acquisition éventuelle de maisons vacantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 8 octobre deux mil vingt-quatre à vingt-trois heures.